

FQM
porte-parole
DES RÉGIONS

**Mémoire de la Fédération québécoise des municipalités
dans le cadre de la consultation
sur la réalité policière au Québec**

18 novembre 2020



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Fondée en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est établie comme un acteur crédible qui, par ses actions, vise constamment à défendre l'autonomie du milieu municipal et à favoriser le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Comptant plus de 1 000 municipalités locales et MRC membres, la FQM s'appuie sur une force de 7 000 élus. Ses structures décisionnelles et consultatives, dont son conseil d'administration, ses six commissions permanentes et son assemblée des MRC, lui permettent de prendre des positions visant le développement durable du territoire québécois.

MISSION

- Représenter les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique.
- Soutenir les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs.
- Conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec.

VISION

- La Fédération québécoise des municipalités est le leader politique et stratégique des municipalités locales et régionales, la source de référence et l'interlocuteur incontournable en matière de questions municipales, et ce, en cohésion avec les intérêts de ses membres et la diversité des territoires.

VALEURS

- La concertation dans l'action
- Le respect de la diversité des territoires
- La qualité des interventions et des services

Table des matières

Sommaire exécutif	4
Composition du comité ad hoc de la Fédération québécoise des municipalités	5
Vision de la Fédération québécoise des municipalités	6
Une approche communautaire	7
Présence policière et lien avec le milieu	7
Intervention auprès des personnes vulnérables et présentant des problèmes de santé mentale	7
Formation et sélection des policiers et policières	8
Carte policière et desserte policière	10
Carte policière	10
Saisonnalité de la desserte.....	11
Densité de population et problématiques émergentes	11
Ententes de service et reddition de comptes.....	12
Les comités de sécurité publique	12
Niveau de service de la police	13
Enjeux métropolitains et périurbains	14
Implication du monde municipal pour baliser les coûts de la Sûreté du Québec.....	14
Résumé des recommandations	16

Sommaire exécutif

Ce mémoire est le fruit du travail de dizaines d'élus partout sur le territoire, à travers les instances de la FQM et un comité ad hoc sur la réalité policière au Québec créé dans le cadre de cette consultation.

Le mémoire suit une structure en pyramide inversée, c'est-à-dire qu'il établit d'abord la vision générale prônée par la FQM pour les services policiers au Québec, décrit ensuite les implications en termes de carte policière et de desserte policière pour, finalement, traiter de reddition de comptes, du niveau de service, des enjeux métropolitains et périurbains et du partage des coûts de la Sûreté du Québec (SQ).

Le résultat est une vision portée par l'ensemble des territoires et donnant la perspective des municipalités du Québec pour la réalité policière future. **La vision prônée par les municipalités est axée sur la communauté et orientée vers celle-ci.** Elle met de l'avant, en outre, une présence accrue des policiers et policières dans les communautés (dans les écoles, les parcs, les résidences pour personnes âgées, les bars et les lieux publics en général) de façon à établir et solidifier un lien de confiance avec le milieu. De cette façon, la prévention et le sentiment de sécurité en seront augmentés. À la base de cette vision, la formation et la sélection des policiers et policières, qui sont cruciaux pour inculquer dès le départ cette approche communautaire.

En ce qui concerne la carte et la desserte policières, **il est impératif que la MRC demeure l'unité de base de l'organisation des services policiers au Québec.** Ceci est un enjeu prioritaire pour la FQM. Les notions de saisonnalité, de faible densité de population et les problématiques émergentes, propres à chaque saison et à chaque région, sont autant d'angles à partir desquels incarner l'approche communautaire. La présence des policiers et policières doit être assurée en fonction de ces différents paramètres.

Finalement, il ne saurait y avoir de lien avec la communauté sans reddition de comptes accrue aux représentants élus des communautés. Ces représentants doivent pouvoir véhiculer leurs préoccupations et leurs priorités à la SQ, à l'échelle de la MRC, et recevoir des comptes concernant celles-ci. Ils doivent en outre pouvoir s'attendre à un niveau de service constant et à une reddition de comptes associée, dans le cadre de la vision articulée plus haut. Le monde municipal doit obtenir également un état de situation de l'évolution des coûts de la SQ pour ainsi contribuer à les baliser de façon à toujours garder une progression contrôlée de ces coûts.

Nous sommes confiants que le produit du travail de tous ces élu.e.s saura orienter de façon claire les travaux sur le futur de la réalité policière au Québec. Les municipalités du Québec sont les partenaires principales de la Sûreté du Québec en ce qui a trait à l'organisation des services policiers. En ce sens, cet exercice de consultation constitue une occasion unique qui doit être saisie par le ministère de la Sécurité publique et par les municipalités pour articuler une vision commune, forte et porteuse pour l'avenir.

Composition du comité ad hoc de la Fédération québécoise des municipalités

- Micheline Anctil, mairesse de Forestville, préfète de la MRC de la Haute-Côte-Nord
- André Bellavance, maire de Victoriaville
- Audrey Boisjoly, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
- Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue
- Patrick Bousez, maire de Rivière-Beaudette, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, préfet de la MRC Memphrémagog
- Jacques Ladouceur, maire de Richelieu et préfet de Rouville
- Michel Lagacé, maire de Saint-Cyprien
- Steven Larose, maire de Montcalm
- Patrick Massé, maire de Saint-Lin–Laurentides
- Pierre-David Tremblay, maire de La Tuque
- Réal Turgeon, maire de Saint-Isidore
- Sylvie Turgeon, mairesse suppléante de Rouyn-Noranda
- Paul Vachon, maire de Kinnear's Mills, préfet de la MRC des Appalaches
- Pierre Mathieu, consultant policier

Vision de la Fédération québécoise des municipalités

Mettre de l'avant une approche communautaire de la formation des policiers et policières jusqu'à leur présence dans les milieux, dans le respect de la MRC comme unité de base de l'organisation des services policiers, afin d'optimiser le rendement sur la contribution des municipalités à leur financement

Une approche communautaire

Présence policière et lien avec le milieu

Les policiers et policières sont de plus en plus amenés à bâtir un lien de confiance avec le milieu et à l'entretenir afin de maintenir un climat sain. Ce contact avec le milieu et la connaissance de celui-ci sont des outils de prévention et d'intervention efficaces.

Cela passe par une présence accrue dans les communautés : dans les écoles, les parcs, les résidences pour personnes âgées, les bars et les lieux publics en général. Cela veut aussi dire une bonne connaissance du milieu et de ses spécificités.

Dans plusieurs communautés québécoises, cela veut aussi dire une connaissance des cultures autochtones et un lien solide avec ces communautés. La confiance et le respect mutuels sont garants d'un travail policier efficace au bénéfice des communautés.

Finalement, nos communautés accueillent de plus en plus de gens de diverses provenances. L'accueil, et surtout un lien de confiance solide avec ces nouveaux arrivants, sont garants d'une intégration réussie. Les services policiers ont un rôle important à jouer pour entretenir ce lien et maintenir un climat de confiance.

Recommandation n° 1

Développer une approche communautaire intégrée et constante dans toutes les régions du Québec pour l'ensemble des effectifs policiers afin d'assurer une présence (par exemple dans les écoles, les parcs, les résidences pour personnes âgées et les bars) et mettre en place une structure de reddition de comptes qui y est associée.

Recommandation n° 2

Axer la formation concernant le concept de prévention communautaire sur l'ensemble des effectifs policiers et non relayée aux uniques spécialistes en prévention qui sont parfois moins présents dans certaines régions.

Intervention auprès des personnes vulnérables et présentant des problèmes de santé mentale

Les policiers et policières sont appelés à intervenir auprès de personnes en détresse et souffrant de problèmes de santé mentale, entre autres. Cela ajoute à la complexité du travail et à la charge des policiers et policières. Les événements survenus à Québec le

31 octobre dernier ont mis en évidence certaines lacunes existantes dans le système. Suite à ces événements, plusieurs intervenants ont appelé à davantage d'aide aux personnes en détresse, à mieux outiller les policiers et policières qui interviennent auprès de ces personnes et à un meilleur arrimage avec le système de santé.

Le cadre dans lequel opèrent les agents et les intervenants sociaux et du monde de la santé est perfectible. La prise en charge des personnes présentant des problèmes de santé mentale nécessite une réflexion globale. À cet égard, la FQM souhaite que l'arrimage avec le système de santé soit amélioré pour éviter le phénomène de « portes tournantes » observé dans les centres hospitaliers. Dans le respect des rôles et responsabilités de chacun, le système doit mieux traiter les cas de santé mentale et la détresse psychologique avant une intervention policière, grâce à une écoute et une disponibilité policière, et ce, afin de prévenir une intervention, ou encore pendant l'intervention lorsque celle-ci est requise, et après une intervention.

Des problématiques spécifiques existent aussi dans l'intervention auprès d'autres clientèles, comme les aînés. Le vieillissement de la population accentue l'importance de ce phénomène et les cas de maltraitance font encore malheureusement trop souvent la manchette. La formation peut cependant mieux préparer les agents pour intervenir auprès de ces clientèles, encore une fois, en suivant une approche communautaire.

Recommandation n° 3

Continuer d'outiller les policiers et policières pour l'intervention auprès des personnes vulnérables, ou présentant des problèmes de santé mentale, ainsi qu'auprès des aînés.

Recommandation n° 4

Améliorer l'arrimage du travail des agents avec le système de santé pour éviter le phénomène de « portes tournantes », incluant l'analyse du cadre légal dans lequel évoluent les agents et les intervenants sociaux et du monde de la santé, au bénéfice des personnes souffrant de ces problèmes.

Formation et sélection des policiers et policières

Pour en arriver à une présence efficace et un lien solide avec le milieu, la formation est essentielle. La FQM suggère que les policiers et policières soient formés en suivant une approche communautaire et en portant une attention particulière aux caractéristiques des différents milieux, incluant les communautés autochtones. La diversité grandissante des cultures et de lieux de provenance des résidents de nos communautés doit aussi être prise en compte dans la formation des policiers et policières.

La sélection des policiers et des policières par la SQ est aussi cruciale. De bonnes qualités interpersonnelles sont de plus en plus requises lors des interventions, surtout pour celles auprès de clientèles vulnérables et pour les relations avec leurs proches et les autres membres de la communauté.

Dans cette optique, la FQM identifie la formation et la sélection des policiers et policières comme la pierre d'assise d'une nouvelle approche des services policiers. Elle formule à cet effet des recommandations fortes pour que soit inculquée cette approche communautaire dès le départ.

Recommandation n° 5

S'assurer que la formation policière prenne en compte la résolution de problèmes axée sur les aspects tactiques et stratégiques davantage que sur les aspects techniques. Ainsi dégager du temps d'enseignement afin d'évaluer, avec un nouveau schéma d'enseignement, la possibilité d'intégrer la conscience communautaire et les attentes des citoyens et citoyennes dans la réflexion d'intervention.

Recommandation n° 6

Favoriser la connaissance des cultures et des communautés autochtones dès la formation.

Recommandation n° 7

Préparer les policiers et policières à interagir et intervenir auprès de personnes provenant de cultures et de milieux divers afin de maintenir un lien de confiance.

Recommandation n° 8

Que la formation sensibilise les policiers et policières aux bienfaits du rapprochement avec le citoyen de manière à intervenir en amont des risques qu'une personne ayant un problème de santé mentale peut occasionner.

Recommandation n° 9

Évaluer la possibilité de mise en commun dans une gestion centralisée (par exemple à l'École nationale de police du Québec, ENPQ) des tests polygraphiques afin de mieux cerner les candidats recommandables pour la profession, ceci dans le but de regagner la confiance du public, de diminuer les coûts et la répétition des tests polygraphiques et d'éviter la possibilité qu'un candidat intègre une organisation qui n'effectue pas ce genre de tests.

Recommandation n° 10

Bonifier l'évaluation des candidats à l'ENPQ afin de soutenir les organisations dans le choix de leurs candidats en fonction des aptitudes, mais également des attitudes, du candidat dans son parcours. Et ce, encore une fois, afin de regagner la confiance du public et d'éviter qu'un candidat non désirable passe à travers les mailles du filet.

Carte policière et desserte policière

Carte policière

La MRC est l'unité de base de l'organisation des services de la SQ. Elle doit le rester et on doit cesser les réorganisations qui regroupent plusieurs territoires de MRC. L'organisation des services au niveau MRC permet une bonne coordination avec le milieu et une approche cohérente et intégrée sur le territoire.

Le mouvement vers des centres de services durant les dernières années a occasionné une perte de contact du milieu, et de ses représentants élus, avec les services policiers. De plus, les services policiers semblent de moins en moins s'organiser en fonction de la réalité des milieux, autant en termes de priorités, de desserte que de reddition de comptes.

Il est impératif de revenir à une organisation à l'échelle de la MRC, tant dans la structure de la SQ que dans la prestation de services. Ceci est un enjeu prioritaire pour la FQM.

Recommandation n° 11

Mettre fin à toute réorganisation des centres de services qui inclut plus d'un territoire de MRC.

Recommandation n° 12

Examiner les solutions simples et efficaces pour revenir à une organisation des services à l'échelle des MRC, tout en évitant des bouleversements qui pourraient être improductifs d'un point de vue logistique et organisationnel.

Saisonnalité de la desserte

Chaque saison a son lot d'activités qui lui est propre. Les besoins en couverture policière sont donc différents d'une saison à l'autre. Certaines régions du Québec voient leur population augmenter significativement durant la saison touristique estivale. Cela entraîne aussi une augmentation de la demande de couverture policière.

Durant l'été 2020 par exemple, la présence accrue de touristes dans les régions du Québec a donné lieu à des situations particulières dues à l'absence d'hébergement disponible. Les policiers et policières ont dû intervenir que ce soit pour maintenir l'ordre et la quiétude ou pour assurer le respect des milieux naturels. L'été est la période de l'année où les effectifs sont souvent au plus bas en raison des vacances annuelles. Il est donc nécessaire de maintenir une présence suffisante des effectifs durant cette période.

La FQM appelle la SQ à faire un examen rigoureux des besoins en desserte policière tout au long de l'année et à s'assurer que les besoins spécifiques à chaque saison sont analysés pour la couverture policière.

Recommandation n° 13

Faire un examen rigoureux des besoins en desserte policière tout au long de l'année et s'assurer que les besoins spécifiques à chaque saison sont analysés et pris en compte pour déterminer le nombre de policiers et de policières nécessaires dans le respect des ententes de service.

Densité de population et problématiques émergentes

Plusieurs de nos territoires ruraux sont, par définition, à faible densité de population. De plus, dans plusieurs régions, les territoires non organisés (TNO) accueillent une multitude de résidents et villégiateurs à différentes périodes de l'année. La couverture policière sur ces territoires est souvent déficiente. Il est nécessaire que la SQ évalue les besoins en couverture policière hors des territoires municipalisés ou dans les secteurs à faible densité où les distances à parcourir nécessitent davantage de couverture.

De plus, de nouvelles problématiques émergent. Par exemple, en saison estivale, l'augmentation de l'activité nautique sur les lacs et rivières pose problème pour la quiétude et la sécurité des résidents et des villégiateurs. La SQ pourrait procéder à un examen rigoureux des besoins en couverture liés à des activités émergentes ou en augmentation.

Recommandation n° 14

Évaluer les besoins en couverture policière hors des territoires municipalisés (TNO) ou dans les secteurs à faible densité pour assurer une présence optimale et que les événements et activités propres à chaque région soient pris en compte dans la détermination des effectifs et non seulement le nombre et le temps de réponse aux appels.

Recommandation n° 15

Procéder à un examen rigoureux des besoins en couverture liés à des activités émergentes ou en augmentation, telles les activités nautiques, de façon à pouvoir intervenir en amont du risque par la prévention ou efficacement lorsque ces activités nuisent à la quiétude et à la sécurité des résidents et des villégiateurs.

Ententes de service et reddition de comptes

Les comités de sécurité publique

Les comités de sécurité publique (CSP) sont les lieux privilégiés pour un échange et une reddition de comptes avec les représentants élus des communautés desservies. Bien qu'une reddition de comptes formelle soit faite aux CSP, plusieurs élu.e.s sentent que le niveau de décision s'éloigne du local. Ils perçoivent en outre que les préoccupations et les priorités véhiculées par le milieu sont moins prises en compte.

Il serait judicieux d'améliorer le modèle et de permettre un réel échange sur les besoins du milieu, comme pour les problématiques émergentes ou en augmentation par exemple, et la réponse de la SQ. De plus, il est souhaitable que la SQ rende davantage compte des objectifs fixés au départ et des résultats atteints. Finalement, la communication générale entre la SQ et les élu.e.s pourrait être augmentée, au bénéfice des deux parties.

Recommandation n° 16

S'assurer que les représentants élus sur les comités de sécurité publique aient une influence sur la prestation des services policiers et qu'une reddition de comptes leur permette de rassurer leurs concitoyens sur le travail effectué, particulièrement au niveau de la présence dans la communauté.

Recommandation n° 17

S'assurer que les obligations liées au processus de reddition de comptes soient les mêmes partout dans les régions et que les actions soutiennent les enjeux réels des communautés.

Niveau de service de la police

La SQ est une organisation en changement et la FQM reconnaît la nécessité qu'elle s'adapte aux nouveaux défis qu'elle rencontre. Cependant, cela ne doit pas se faire au détriment du niveau de service attendu, inclus dans les ententes de service. La couverture sur les autoroutes, l'intégration à la SQ de services de police municipaux, le développement des services spécialisés ou toute modification à la structure organisationnelle de la SQ ne doivent en aucun cas diminuer la présence et la couverture policière dans nos communautés.

De plus, certaines communautés desservies par la SQ sont en forte croissance depuis quelques années. Les besoins en couverture policière sont nécessairement appelés à augmenter. Il serait utile que la SQ porte une attention particulière aux milieux qui subissent une pression démographique à la hausse dans la détermination des effectifs policiers.

Recommandation n° 18

Afin de respecter l'idée d'une présence communautaire, établir des normes de présence policière sur les routes municipales et dans les communautés lorsque les policiers et policières sont affectés aux ententes de service.

Recommandation n° 19

Ajouter un élément prévisionnel aux estimations du taux d'occupation des policiers et policières servant à déterminer les effectifs par MRC.

Enjeux métropolitains et périurbains

Plusieurs communautés du Québec font face à des exigences, en termes de niveau de service entre autres, dues à l'appartenance à la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Communauté métropolitaine de Québec ou à une région métropolitaine de recensement. Ces exigences, énoncées par la *Loi sur la police* depuis 2000, devraient être analysées au regard de la situation actuelle dans ces territoires. En effet, l'intention initiale de la Loi était de préparer les services municipaux à faire face à des enjeux criminels provenant des territoires de l'ensemble métropolitain. Or, il appert que dans plusieurs cas les exigences de la Loi sont trop élevées, entre autres en ce qui a trait au niveau de service. Ces exigences contribuent à faire augmenter la facture des contribuables pour les services de police.

Par exemple, l'exigence d'avoir des services de contrôle de foule avec risque d'agitation, appartenant au niveau 2, n'est peut-être pas pertinente partout où cela est requis actuellement. Plusieurs municipalités aux limites de la Communauté métropolitaine de Montréal ne font pas face à de tels enjeux. Seuls les services dont l'utilité ne fait aucun doute devraient être requis.

La prise en compte par les municipalités des enjeux plus larges de l'ensemble auquel elles appartiennent ne doit pas se traduire par une simple facture aux contribuables sans réel retour sur cet investissement. Il serait donc envisageable, après analyse rigoureuse, que certaines communautés faisant partie d'un ensemble plus grand n'aient pas besoin de se doter d'un service de niveau 2, ou que ces obligations ne soient plus individuelles mais communes, permettant ainsi une réponse adéquate. Cela contribuerait à diminuer la facture des contribuables.

Recommandation n° 20

N'imposer aux municipalités que les exigences en termes de niveau service dont l'utilité ne fait aucun doute et explorer les solutions disponibles pour que les autres services soient fournis, par exemple, par la Sûreté du Québec.

Implication du monde municipal pour baliser les coûts de la Sûreté du Québec

La FQM se félicite du nouveau règlement entré en vigueur récemment sur la somme payable par les municipalités pour les services de la SQ. Cette entente permettra d'atteindre un meilleur partage des coûts et surtout de limiter la croissance annuelle de la facture.

Dans le futur, il serait néanmoins souhaitable que le monde municipal soit impliqué dans la réflexion autour du mandat de la SQ, et donc des coûts qui en découlent, pour s'assurer de toujours maintenir un niveau de croissance raisonnable des coûts de la SQ.

Recommandation n° 21

Faire un état des lieux de l'évolution des dépenses de la Sûreté du Québec au comité SQ-FQM-UMQ (Sûreté du Québec – Fédération québécoise des municipalités – Union des municipalités du Québec).

Résumé des recommandations

➤ **Recommandation n° 1**

Développer une approche communautaire intégrée et constante dans toutes les régions du Québec pour l'ensemble des effectifs policiers afin d'assurer une présence (par exemple dans les écoles, les parcs, les résidences pour personnes âgées et les bars) et mettre en place une structure de reddition de comptes qui y est associée.

➤ **Recommandation n° 2**

Axer la formation concernant le concept de prévention communautaire sur l'ensemble des effectifs policiers et non relayée aux uniques spécialistes en prévention qui sont parfois moins présents dans certaines régions.

➤ **Recommandation n° 3**

Continuer d'outiller les policiers et policières pour l'intervention auprès des personnes vulnérables, ou présentant des problèmes de santé mentale, ainsi qu'auprès des aînés.

➤ **Recommandation n° 4**

Améliorer l'arrimage du travail des agents avec le système de santé pour éviter le phénomène de « portes tournantes », incluant l'analyse du cadre légal dans lequel évoluent les agents et les intervenants sociaux et du monde de la santé, au bénéfice des personnes souffrant de ces problèmes.

➤ **Recommandation n° 5**

S'assurer que la formation policière prenne en compte la résolution de problèmes axée sur les aspects tactiques et stratégiques davantage que sur les aspects techniques. Ainsi dégager du temps d'enseignement afin d'évaluer, avec un nouveau schéma d'enseignement, la possibilité d'intégrer la conscience communautaire et les attentes des citoyens et citoyennes dans la réflexion d'intervention.

➤ **Recommandation n° 6**

Favoriser la connaissance des cultures et des communautés autochtones dès la formation.

➤ **Recommandation n° 7**

Préparer les policiers et policières à intervenir et interagir avec des personnes provenant de cultures et de milieux divers afin de maintenir un lien de confiance.

➤ **Recommandation n° 8**

Que la formation sensibilise les policiers et policières aux bienfaits du rapprochement avec le citoyen de manière à intervenir en amont des risques qu'une personne ayant un problème de santé mentale peut occasionner.

➤ **Recommandation n° 9**

Évaluer la possibilité de mise en commun dans une gestion centralisée (par exemple à l'École nationale de police du Québec, ENPQ) des tests polygraphiques afin de mieux cerner les candidats recommandables pour la profession, ceci dans le but de regagner la confiance du public, de diminuer les coûts et la répétition des tests polygraphiques et d'éviter la possibilité qu'un candidat intègre une organisation qui n'effectue pas ce genre de tests.

➤ **Recommandation n° 10**

Bonifier l'évaluation des candidats à l'ENPQ afin de soutenir les organisations dans le choix de leurs candidats en fonction des aptitudes, mais également des attitudes, du candidat dans son parcours. Et ce, encore une fois, afin de regagner la confiance du public et d'éviter qu'un candidat non désirable passe à travers les mailles du filet.

➤ **Recommandation n° 11**

Mettre fin à toute réorganisation des centres de services qui inclut plus d'un territoire de MRC.

➤ **Recommandation n° 12**

Examiner les solutions simples et efficaces pour revenir à une organisation des services à l'échelle des MRC, tout en évitant des bouleversements qui pourraient être improductifs d'un point de vue logistique et organisationnel.

➤ **Recommandation n° 13**

Faire un examen rigoureux des besoins en desserte policière tout au long de l'année et s'assurer que les besoins spécifiques à chaque saison sont analysés et pris en

compte pour déterminer le nombre de policiers et de policières nécessaires dans le respect des ententes de service.

➤ **Recommandation n° 14**

Évaluer les besoins en couverture policière hors des territoires municipalisés (TNO) ou dans les secteurs à faible densité pour assurer une présence optimale et que les événements et activités propres à chaque région soient pris en compte dans la détermination des effectifs et non seulement le nombre et le temps de réponse aux appels.

➤ **Recommandation n° 15**

Procéder à un examen rigoureux des besoins en couverture liés à des activités émergentes ou en augmentation, telles les activités nautiques, de façon à pouvoir intervenir en amont du risque par la prévention ou efficacement lorsque ces activités nuisent à la quiétude et à la sécurité des résidents et des villégiateurs.

➤ **Recommandation n° 16**

S'assurer que les représentants élus sur les comités de sécurité publique aient une influence sur la prestation des services policiers et qu'une reddition de comptes leur permette de rassurer leurs concitoyens sur le travail effectué particulièrement au niveau de la présence dans la communauté.

➤ **Recommandation n° 17**

S'assurer que les obligations liées au processus de reddition de comptes soient les mêmes partout dans les régions et que les actions soutiennent les enjeux réels des communautés.

➤ **Recommandation n° 18**

Afin de respecter l'idée d'une présence communautaire, établir des normes de présence policière sur les routes municipales et dans les communautés lorsque les policiers et policières sont affectés aux ententes de service.

➤ **Recommandation n° 19**

Ajouter un élément prévisionnel aux estimations du taux d'occupation des policiers et policières servant à déterminer les effectifs par MRC.

➤ **Recommandation n° 20**

N'imposer aux municipalités que les exigences en termes de niveau service dont l'utilité ne fait aucun doute et explorer les solutions disponibles pour que les autres services soient fournis, par exemple, par la Sûreté du Québec.

➤ **Recommandation n° 21**

Faire un état des lieux de l'évolution des dépenses de la Sûreté du Québec au comité SQ-FQM-UMQ (Sûreté du Québec – Fédération québécoise des municipalités – Union des municipalités du Québec).